



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-deux, le huit novembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaients présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND (présent jusqu'au point 5), Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Frédéric TEITGEN, Hervé GROULT, Mme Mauricette NENNIG, MM. Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT, Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, André DEL PIZZO, suppléant, représentant Mme Marie-Josée THILL, MMES Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Isabelle MAGGI, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, MM. Jerry PARPETTE, Didier PALLUCCA, MMES Patricia VEIDIG, Déborah LANGMAR, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

Absents avec procuration :

Mme Christine ACKER	à	Bernard ZENNER
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Evelyne DEROCHE	à	Marie-Odile KRIEGER
Yannick OLIGER	à	Céline CONTRERAS
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Michel SCHMITT, Marie-Pierre LAGARDE,

Date de la convocation : 10 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 43
Nombre de votants : 48

Secrétaire de séance : Déborah LANGMAR



10. Objet : Divers - Règlement d'intervention de la CCCE en matière de sentiers de randonnée pédestre : modification

Vu la délibération n° 24 du Conseil communautaire du 6 juillet 2010 adoptant le règlement d'intervention de la CCCE en matière de randonnée pédestre. Ce règlement a pour but de cadrer la typologie des itinéraires concernés ainsi que l'étendue et les modalités de prise en charge : création, balisage, et la promotion d'itinéraires de randonnée pédestre d'intérêt communautaire.

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-DCL/1-040 portant adhésion des Communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs en date du 8 octobre 2021,

Considérant que dans le cadre de sa politique touristique, la CCCE a identifié l'offre « nature » et les circuits de découverte comme des éléments moteurs d'une stratégie d'attractivité à destination de tous les publics,

La Commune de Contz-les-Bains, qui a intégré la CCCE au 1^{er} janvier 2022, possède deux itinéraires dont la valeur et l'attractivité touristiques répondent pleinement aux critères d'intérêt communautaire.

Afin que la CCCE puisse intervenir quant au balisage et à la promotion au titre de sa compétence Tourisme, des modifications doivent être apportées au règlement adopté en 2010. Ces modifications tiennent notamment aux partenariats en matière de balisage et aux modalités d'intervention (fréquence des vérifications des balises et remplacement de la signalétique touristique).

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission Politique Touristique consultée par voie électronique en date du 3 novembre 2022,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'adopter le nouveau règlement d'intervention communautaire en matière de sentiers de randonnée pédestre, qui abroge et remplace la version de 2010, ci-annexée,
- d'acter la reconnaissance des sentiers de Contz-les-Bains en itinéraires d'intérêt communautaire, et d'en reprendre l'entretien conformément aux critères définis dans le cadre du PDIPR de la Moselle,
- de mandater le Bureau communautaire pour adopter toutes les modifications ultérieures à ce règlement,
- d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat avec les associations et collectivités partenaires, ainsi que tous les documents afférents.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	48
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 9 novembre 2022

Le Président,
Michel PAQUET

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM" around the perimeter and "Le Président" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Certifiée exécutoire le : **16 NOV. 2022** Le Président

Publiée le : **16 NOV. 2022**

Transmise à la Sous-Préfecture le : **16 NOV. 2022**

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM" around the perimeter and "Le Président" in the center. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

